

RÉFÉRENTIEL HCÉRES POUR L'ÉVALUATION EXTERNE D'UNE ÉCOLE DOCTORALE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Novembre 2018



Le Hcéres a construit son processus d'évaluation des écoles doctorales (ED) sur la base d'un ensemble de valeurs et d'objectifs propres à chaque ED, sous la forme d'un référentiel organisé en trois domaines de management de la qualité du fonctionnement global d'une école doctorale :

- Domaine 1 : Fonctionnement et adossement scientifique de l'école.
- Domaine 2 : Encadrement et formation des doctorants.
- Domaine 3 : Suivi du parcours professionnel des docteurs.

Ces trois domaines sont structurés en « références » qui constituent ces objectifs à atteindre par une ED (et/ou le Collège -ou structure équivalente- et les établissements qui la portent). Explicitées en critères, ces références sont utilisées par les comités d'évaluation du Hcéres pour apprécier, dans leur dynamique, la qualité et l'efficacité du fonctionnement global des ED.

Ce référentiel permet aux ED de construire leur propre évaluation, préalable à l'élaboration de leur projet. Cette démarche s'insère dans la démarche globale d'autoévaluation pilotée par les établissements porteurs ou associés.

DOMAINE 1 : FONCTIONNEMENT ET ADOSSEMENT SCIENTIFIQUE DE L'ÉCOLE

Référence 1-1 : L'ED est positionnée lisiblement et efficacement au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

- L'intitulé de l'ED est cohérent avec le périmètre scientifique de l'ensemble des unités de recherche de rattachement.
- Le positionnement de l'ED et ses interactions avec son/ses établissement(s) porteur(s) et un Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe) sont pertinents et efficaces.
- Le fonctionnement du Collège doctoral, lorsqu'il existe, garantit la bonne représentation des différents acteurs et usagers des ED. La mutualisation d'activités inter-ED par le Collège est justifiée, effective et opérationnelle.
- L'ED tisse des liens bilatéraux efficaces avec ses unités de recherche de rattachement pour permettre l'apport d'une valeur ajoutée significative dans le fonctionnement global de l'école (recrutement des doctorants, offre de formations, suivi des doctorants et docteurs, valorisation/promotion du doctorat, etc.).
- L'ED connaît les cursus d'enseignement de son/ses établissement(s), notamment les masters ou équivalents permettant de poursuivre des études doctorales en son sein.

Référence 1-2 : L'organisation et la gouvernance de l'ED répondent à ses besoins de fonctionnement.

- La gouvernance de l'ED est effective et adaptée à son profil et son contexte (Direction, codirections éventuelles, Bureau, Conseil, commissions, etc.). L'ED se dote d'un règlement intérieur, qui en prenant en compte son contexte et ses caractéristiques, détaille les modalités de son fonctionnement global.
- L'ED s'appuie sur un Conseil d'école, qui se réunit régulièrement, idéalement au moins trois fois par an. Sa composition est conforme aux textes en vigueur, et ses missions et modalités de fonctionnement sont clairement définies et communiquées aux usagers et partenaires de l'ED.
- La représentation et la participation des représentants des doctorants sont effectives. L'ED donne à ces représentants les moyens de communiquer efficacement avec l'ensemble des doctorants et des diplômés de l'école.

- L'ED se dote de moyens de communication interne et externe visibles et fonctionnels. Par ce biais, l'ED s'assure que les procédures administratives (accès au concours de recrutement, inscription, journée de rentrée, etc.), les activités de recherche au sens large (intégration dans une unité de recherche, connaissances des compétences développées au sein des autres structures de recherche partenaires, etc.), l'animation scientifique et/ou professionnalisante (Journées de l'ED, formations, cycles de conférences, etc.) sont accessibles et connues aux/par les doctorants et leur direction de thèse.
- L'ED assure régulièrement sa propre autoévaluation, en incluant des enquêtes auprès de ses doctorants. En pratique, elle définit une procédure et des indicateurs relatifs à son activité (depuis l'accueil des doctorants jusqu'à la poursuite de carrière des diplômés) et suit leur dynamique. Elle tire bénéfice de ses autoévaluations pour faire évoluer son fonctionnement global et définir son projet. Elle veille à diffuser les conclusions de ces autoévaluations (et les évolutions qui en découlent) auprès de l'établissement, des membres de son Conseil et de l'ensemble de ses usagers.

Référence 1-3 : L'ED et ses partenaires adoptent une politique claire pour le recrutement et l'accueil de ses doctorants.

- L'ED suit une politique de financement de thèses cohérente avec ses objectifs et son autoévaluation (cf. supra). Cette politique implique une maîtrise de la gestion de l'ensemble des types de financements de thèse.
- L'ED fixe des règles précises en matière de recrutement de ses doctorants. Les procédures adoptées (choix des sujets de thèses, publications, modalités de recrutement, conditions d'admission, seuil de financement, etc.) sont accessibles, explicites et équitables.
- L'ED s'assure que les doctorants recrutés bénéficient, jusqu'à la soutenance, de ressources financières suffisantes (et adaptées à leur niveau de qualification) et de conditions appropriées pour la réalisation du doctorat (encadrement, moyens matériels, etc.).
- Des dispositifs adaptés pour l'accueil des doctorants permettent aux différents publics (doctorants français/étrangers, salariés/non-salariés, en situation de handicap, etc.) de s'intégrer rapidement et efficacement dans leur ED, leur unité de recherche et leur établissement.
- L'ED s'appuie sur une Charte du doctorat dont la rédaction/validation est placée sous la responsabilité des établissements accrédités. Cette Charte fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants, au travers d'une Convention de formation, et définit les engagements réciproques entre les doctorants et les directions de thèses.

Référence 1-4 : L'ED et ses partenaires fixent une politique scientifique claire, lisible et cohérente avec son profil et son environnement.

- Les missions scientifiques de l'ED sont déterminées en partenariat avec ses unités de recherche (et les Instituts, fédérations de recherche, etc.) en cohérence avec leur périmètre scientifique et leur rayonnement.
- Au-delà des unités de recherche, des interactions opérationnelles sont tissées avec les établissements, le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), la Région, les industries et/ou les collectivités. L'ED mesure la plus-value de ces interactions et l'intègre dans son fonctionnement global.
- Conçue dans une perspective de valorisation du doctorat et une optimisation de la poursuite de carrière des docteurs, la politique scientifique s'inscrit dans une dynamique locale, nationale et internationale.
- S'appuyant sur les liens internationaux tissés avec des établissements et/ou des unités/centres de recherche étrangers, l'ED met en place une politique d'ouverture internationale lisible et opérationnelle (gestion des flux entrants et sortants, gestion des thèses en cotutelle, accueil des doctorants étrangers, aide à la mobilité, etc.).

DOMAINE 2 : ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS

Référence 2-1 : L'ED applique une politique d'encadrement précise et rigoureuse de ses doctorants.

- En cohérence avec son adossement scientifique et son potentiel d'encadrement (et leur évolution), l'ED fixe des règles précises et explicites en matière d'encadrement (nombre de doctorants/encadrant, modalités d'encadrement, formation à l'encadrement, gestion des codirections et co-encadrements, des cotutelles, des profils particuliers de doctorants, etc.).
- En application de la charte du doctorat mise en œuvre par les établissements accrédités, l'ED fournit à ses doctorants une Convention de formation qui intègre l'ensemble des éléments référencés dans l'arrêté du 25 mai 2016. Etroitement liée au dispositif de suivi des doctorants, cette convention pourra être modifiée lors des réinscriptions.

Référence 2-2 : L'ED met en place des dispositifs adaptés pour assurer le suivi de ses doctorants.

- L'ED dispose d'informations précises sur le cursus antérieur des doctorants qu'elle accueille (nature du diplôme d'accès, notamment mention de master ou équivalent, lieu d'obtention, etc.) et utilise ces informations dans l'analyse du suivi des doctorants.
- Avec la participation des acteurs locaux, et en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation, l'ED met en place et coordonne les comités de suivi individuel de ses doctorants. Les modalités de constitution et de fonctionnement de ces comités doivent être clairement définies, lisibles et transparentes pour les doctorants et les directions de thèse.
- Les comités de suivi individuel sont adaptés au profil des doctorants pour suivre efficacement la progression de leur travail de thèse (résultats obtenus, publications/productions, formations suivies, etc.) et la préparation de leur poursuite de parcours professionnel. Il s'assure également que les conditions (financières, d'encadrement et matérielles) sont appropriées.
- L'ED met en œuvre des dispositifs (dont le comité de suivi individuel) pour prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement, et pour limiter les situations susceptibles d'aboutir à un abandon. Intégrées dans la charte, des modalités de recours à une médiation en cas de conflit, ou de manquement à l'intégrité scientifique, sont également prévues et précisées dans le règlement intérieur.

Référence 2-3 : L'ED propose à ses doctorants une offre de formations et des animations adaptées.

- L'ED met en place une politique de formations adaptée aux profils de ses doctorants (volume horaire de formation exigé/recommandé, types de formations proposées, modalités de validation et d'évaluation des formations, etc.).
- En partenariat avec les unités de recherche et le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), l'ED construit à destination de ses doctorants une offre de formations disciplinaires/scientifiques et professionnalisantes. Cette offre est cohérente avec le périmètre scientifique de l'ED, le profil de ses doctorants et les parcours professionnels auxquels les futurs diplômés peuvent prétendre.
- L'ED ou le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe) met en place, pour tous les doctorants, une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.
- L'évaluation de chaque formation (disciplinaire/scientifique et professionnalisante) par les doctorants, est analysée et exploitée par l'ED (en partenariat avec toute autre structure en charge de formations doctorales ou de leur évaluation) pour enrichir/améliorer l'offre globale.

- Avec la contribution des acteurs locaux (dont les doctorants quand cela se justifie), l'ED met en œuvre ou participe à des actions/animations/manifestations complémentaires, scientifiques et/ou professionnalisantes (journées de l'ED, Doctoriales, forums, *Ma thèse en 180 secondes*, etc.). Pour chaque type d'action, les modalités d'accès, de validation et d'évaluation, notamment par les doctorants, sont définies et diffusées.
- A l'aide d'outils appropriés et proposés par l'ED (et/ou le Collège doctoral et l'établissement) et en lien avec l'inscription du doctorat au RNCP, les doctorants mènent leur propre évaluation de compétences disciplinaires et transversales acquises tout au long de leur doctorat, constituant ainsi, sous la forme d'un portfolio, leur « livret de compétences ».

Référence 2-4 : L'ED met en place des règles explicites sur la soutenance et la durée des thèses.

- Des critères explicites de soutenance de thèse sont communiqués par l'ED aux doctorants et directions de thèses. En veillant à la production de connaissances nouvelles, ces critères garantissent la qualité du doctorat.
- En prenant en considération le profil de ses doctorants (discipline scientifique, salarié/non salarié, thèse en cotutelle, etc.) et d'éventuelles conditions particulières (congrés maternité, congés maladie, césure, etc.), l'ED affiche des objectifs clairs et adaptés en matière de durée des thèses.

DOMAINE 3 : SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES DOCTEURS

Référence 3-1 : L'ED mène des actions concrètes pour favoriser la poursuite de carrière de ses docteurs et valoriser le doctorat.

- L'ED s'inscrit dans la démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle (choix du/des segments professionnels, inscription au RNCP).
- L'ED informe ses doctorants des conditions d'accès à l'ensemble des emplois (académiques ou non académiques) auxquels ils pourront prétendre.
- En partenariat avec les établissements porteurs et le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), l'ED contribue à la poursuite du parcours professionnel de ses futurs diplômés, sur des emplois (académiques ou non académiques) qui exigent le grade de Docteur.
- En partenariat avec les établissements porteurs et le Collège doctoral (ou structure équivalente), l'ED met en place des dispositifs pour valoriser/promouvoir le doctorat auprès des partenaires (académiques et privés) locaux, nationaux et internationaux.

Référence 3-2 : L'ED met en place des dispositifs efficaces pour le suivi de carrière de ses docteurs.

- Avec la participation des doctorants/docteurs, l'ED et ses partenaires institutionnels favorisent la création d'annuaire/réseau/alumni des anciens doctorants.
- En référence à la charte, l'ED s'assure que ses doctorants ont connaissance de leur engagement à répondre à toute demande d'information relative à leur parcours professionnel à l'issue du doctorat.
- Avec la participation active des unités de recherche et des directions de thèses, l'ED (et/ou toute structure de l'établissement assurant cette mission) met en place un dispositif efficace de suivi des cohortes de ses docteurs, garantissant un taux élevé de réponses exploitables.
- Le dispositif de suivi prend en compte la nature/profil/rémunération/lieu géographique, et leur évolution, des emplois occupés par les docteurs.

Référence 3-3 : Les données collectées sont analysées, communiquées et exploitées par l'ED.

- L'ED s'approprie les données collectées, en assure l'analyse et la diffusion auprès de son Conseil, des candidats/doctorants/docteurs et des différents partenaires locaux impliqués dans la formation doctorale.
- L'analyse du suivi de carrière des docteurs est mise à profit pour faire évoluer l'ED en termes de fonctionnement (politique scientifique, choix des sujets de thèse, recrutement des doctorants, etc.), d'encadrement (règles d'encadrement, format/fonctionnement du comité de suivi individuel, etc.) et de formation des doctorants (nature/volume des formations disciplinaires et professionnalisantes, journées scientifiques de l'ED, Doctoriales, etc.).
- L'analyse du suivi de carrières des docteurs est mise à profit pour renforcer l'animation au sein de l'ED et la valorisation du doctorat auprès des partenaires (académiques et privés) locaux, nationaux et internationaux.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur